

CHANGEMENT DE PROPRIETAIRE



Véhicule d'occasion

Pièces à fournir obligatoirement :

- le certificat d'immatriculation original
(ex-carte grise : gardez le coupon détachable complété et signé)
- le certificat de cession dûment rempli et signé par le titulaire ou les co-titulaire(s)
- la demande d'immatriculation (cerfa n° 13750*02) dûment remplie et signée par le titulaire et le ou les co-titulaire(s)
- Photocopie de pièce d'identité en cours de validité du titulaire et du ou des co-titulaire(s)
Carte d'identité, permis de conduire, Passeport
- un justificatif de domicile de moins de 6 mois
Quittance de loyer, gaz, électricité, téléphone, assurance, eau
- la preuve du contrôle technique de moins de 6 mois pour les véhicules de plus de 4 ans (sauf pour les motos, les remorques et les caravanes)
- un chèque libellé à l'ordre de la régie des recettes de la Préfecture
- Une enveloppe affranchie libellée à votre nom et adresse (sauf immatriculation nouvelle de type AA-001-AA)

Cocher

N° de téléphone portable (facultatif) :
(un SMS d'information vous sera envoyé lorsque votre titre sera depuis plus de deux jours au bureau de poste).

Nota : L'ensemble de ces pièces assure la recevabilité de votre dossier sous réserve de sa validation par le service instructeur.

Ouverture de l'accueil cartes grises du lundi au vendredi de 8H30 à 12H30



Préfecture de la MANCHE